



N°/MA/SG/CAB/AgriFARM-HMG/2025
0164-

Conakry,
28 OCT 2025

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Autorité contractante : Ministère de l'Agriculture /AgriFARM-HMG

Financement : FIDA

Numéro d'identification : Appel d'offres International (AOI) /
N°14/MAE/AgriFARM//2025

Dénomination du marché

Lot N°1 : Travaux d'aménagement de 257 ha de la plaine de Fié, dans la préfecture de Mandiana

Lot N°2 : Travaux d'aménagement de 156 ha de la plaine de Kokolet, dans la préfecture de Kérouané.

Date de réception des offres : 14 Juillet 2025

Nombre d'offres reçues : 6

Nom et adresse des attributaires provisoires :

N° de lot	Objet	Montant	Attributaire
1	Travaux d'aménagement de 257 ha de la plaine de Fié, dans la préfecture de Mandiana	Douze milliards cent vingt-neuf millions trois cent quarante-cinq mille huit cent soixante-deux francs guinéens hors taxes (12 129 345 862 GNF/HT)	THIAGUI MULTI-SERVICE Adresse : Quartier Dabompa, Commune de Matoto, République de Guinée/ Tél. : (+224) 629 71 27 20 E-mail: thiaguimultiser033@gmail.com
2	Travaux d'aménagement de 156 ha de la plaine de Kokolet, dans la préfecture de Kérouané	Six milliards sept cent soixante millions neuf cent quatre-vingt-douze mille huit cent vingt-sept francs guinéens hors taxes (6 760 992 827 GNF/HT)	ENID SARL Adresse : Quartier Manéah, Commune de Coyah, République de Guinée ; Tél : (+224) 664 68 25 74/664 89 30 10/631 37 67 87 E-mail: enidsarlguinee2013@gmail.com

NB : Tout soumissionnaire souhaitant connaître les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été retenue est invité à en faire la demande par écrit à la PRMP/RPM PI du Ministère de l'Agriculture ou au Projet AgriFARM-HMG, dans un délai de **dix (10) jours** à compter de la date de publication du présent avis.



Sis au quartier Almamy - Kaloum, Conakry
République de Guinée - BP : 576
Tél : (+224) 620 05 16 11 - Email : info@magel.gov.gn

PROGRAMME
SIMANDOU
2040
UNION NOS DÉTERMINATIONS

Guinée
www.guinee.gn



La publication du présent avis est effectuée en application de l'article 80 du Code des Marchés Publics. Elle ouvre, dans un premier temps, le délai pour un recours préalable auprès de l'autorité contractante, puis, dans un second temps, le délai pour un recours auprès du Comité de règlement des différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, conformément aux articles 147, 148, 149 et 150 dudit Code.



Mariama Ciré SYLLA



Sis au quartier Almamy - Kaloum, Conakry
République de Guinée - BP : 576

Tél : (+224) 620 05 16 11 - Email : info@magel.gov.gn

PRÉPARONS
SIMANDOU
2040
Un projet avec l'horizon 2040

Guinée
www.guinee.gn